



# COMMISSION JURIDIQUE DEPARTEMENTALE SECTION DISCIPLINE



- INDICENT(S)  
 FAUTE(S) DISQUALIFIANTE(S) AVEC RAPPORT

## RAPPORT

de Mme, Mlle, M. ....

- |  |  |                                      |
|--|--|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> Arbitre | <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> Arbitre      | <input type="checkbox"/> Marqueur    |
| <input type="checkbox"/> Chronométrateur         | <input type="checkbox"/> Opérateur 24'                 | <input type="checkbox"/> Délégué     |
| <input type="checkbox"/> Entraîneur A            | <input type="checkbox"/> Entraîneur B                  | <input type="checkbox"/> Capitaine A |
| <input type="checkbox"/> Capitaine B             | <input type="checkbox"/> Responsable de l'organisation |                                      |

## LA RENCONTRE

- |                                |  |                                |
|--------------------------------|--|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> E. F. | <input type="checkbox"/> P.E. F.           | <input type="checkbox"/> H. F. |
| <input type="checkbox"/> E. M. | <input type="checkbox"/> P.E. M.           | <input type="checkbox"/> H. M. |
| <input type="checkbox"/> Coupe | <input type="checkbox"/> Autre Compétition |                                |

Laquelle :

Date : ..... N° Renc. : .....  
Equipe A : ..... Equipe B : .....

## MOMENT DE L'INCIDENT

- L'incident a eu lieu :  Avant la rencontre  Pendant la rencontre  Après la rencontre
- Si l'incident a eu lieu pendant le temps de jeu, préciser au cours de quelle période :  
 1<sup>ère</sup> période  2<sup>ème</sup> période  3<sup>ème</sup> période  4<sup>ème</sup> période Prolongation :  1  2  3  4
- Au moment de l'incident, le score était de : Equipe A :  Equipe B :
- Au moment de l'incident, le ballon était mort et le chronomètre de jeu arrêté \_\_\_\_\_  OUI  NON
- Au moment de l'incident, le ballon était vivant \_\_\_\_\_  OUI  NON
- L'incident s'est déroulé :  
entre la fin du temps de jeu et le retour au vestiaire Arbitres \_\_\_\_\_  OUI  NON  
dans le vestiaire Arbitres \_\_\_\_\_  OUI  NON  
au sortir du vestiaire Arbitres après l'exécution des formalités de fin de rencontre \_\_\_\_\_  OUI  NON

## LA FEUILLE DE MARQUE

- La feuille de marque a été renseignée par le 1<sup>er</sup> Arbitre \_\_\_\_\_  OUI  NON  
Si NON, Pourquoi ? \_\_\_\_\_
- Et ce, AVANT ou APRES la signature de la feuille par le 1<sup>er</sup> Arbitre ? \_\_\_\_\_  AVANT  APRES
- Les Officiels de la Table de Marque, le Responsable de l'Organisation ont été invités à rédiger un rapport et à le remettre immédiatement au 1<sup>er</sup> Arbitre \_\_\_\_\_  OUI  NON
- Les Capitaines et Entraîneurs de chaque équipe ont été invités à rédiger un rapport et adresser un rapport dans les 24 heures ouvrables \_\_\_\_\_  OUI  NON
- Les Capitaines ont pris connaissance de(s) l'incident(s) et ont contresigné la feuille de marque \_\_\_\_\_  OUI  NON  
Si NON, Pourquoi ? \_\_\_\_\_
- L' (les) intéressé(s) a (ont) été invité(s) à rédiger un rapport et adresser un rapport dans les 24 heures ouvrables \_\_\_\_\_  OUI  NON

## NATURE DES FAITS

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Rapport à remettre à l'Arbitre (après la fin de la rencontre) qui l'adressera dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre à la  
Comité Départemental de la Haute Garonne – CDAMC – Maison du Basket  
36 Avenue de l'Hers - BP 65105 - 31504 Toulouse Cedex  
Tél. : 05 62 71 69 59 - Fax : 05 62 71 69 58**



## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (à fournir avec votre rapport)



- INDICENT(S)  
 FAUTE(S) DISQUALIFIANTE(S) AVEC RAPPORT

ETABLI par .....

Qualité (1) 1<sup>er</sup> arbitre / 2<sup>ème</sup> arbitre / Marqueur / Chronométrateur / Autre : .....

Rencontre : N°.....Division.....Date.....

Equipe A.....Equipe B.....

L'incident et/ou la faute disqualifiante a eu lieu AVANT / PENDANT / APRES la  
rencontre

L'incident s'est déroulé

Entre le fin de temps de jeu et le retour au vestiaire des Arbitres (1) OUI / NON

Dans le vestiaire des arbitres (1) OUI / NON

Au sortir du vestiaire Arbitres après l'exécution des formalités de fin de rencontre OUI / NON

La faute disqualifiante a été reportée au verso de la feuille au nom du fautif (1) OUI / NON

La mention « avec rapport » a été cerclée au verso de la feuille de marque (1) OUI / NON

Ces mentions ont été effectuées par le 1<sup>er</sup> arbitre (1) OUI / NON

Si **non**, indiquez en la raison : .....

Et ce avant ou après la signature de la feuille de marque par le 1<sup>er</sup> arbitre (1) AVANT / APRES

Licencié(s) concerné(s) :

NOM : .....Prénom : .....

Licence N° : .....Club : .....

NOM : .....Prénom : .....

Licence N° : .....Club : .....

Les officiels de la table de marque ont-ils été invités à rédiger un rapport et à le remettre immédiatement  
au 1<sup>er</sup> arbitre (1) OUI / NON

Les capitaines des équipes ont pris connaissance de la faute disqualifiante avec rapport et l'ont contresignée (1) OUI / NON  
Si **non**, pourquoi ? .....

Les capitaines, les entraîneurs, le responsable de l'organisation ainsi que le fautif, ont-ils été invités à adresser un rapport au  
CD 31, au plus tard dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (1) OUI / NON

Si **non**, pourquoi ? .....



(1) Rayer les mentions inutiles

Rapport à remettre à l'Arbitre (après la fin de la rencontre) qui l'adressera dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre à la  
Comité Départemental de la Haute Garonne – CDAMC – Maison du Basket  
36 Avenue de l'Hers - BP 65105 - 31504 Toulouse Cedex



**COMMISSION JURIDIQUE DEPARTEMENTALE  
SECTION DISCIPLINE**



- INDICENT(S)
- FAUTE(S) DISQUALIFIANTE(S) AVEC RAPPORT

Large empty rounded rectangular area for reporting.

**Rapport à remettre à l'Arbitre (après la fin de la rencontre) qui l'adressera dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre à la  
Comité Départemental de la Haute Garonne – CDAMC – Maison du Basket  
36 Avenue de l'Hers - BP 65105 - 31504 Toulouse Cedex**

# COMMENT FAIRE UN RAPPORT ?

Les rapports jouent un rôle déterminant puisqu'ils ont pour fonction de faire « faire savoir », de porter à la connaissance d'un organisme certains faits.

Ces rapports doivent être circonstanciés et personnalisés (un rapport signé par deux personnes sera refusé par la CJD, idem pour les rapports identiques, c'est-à-dire où il y a similitude dans la rédaction de l'incident et dans les fautes d'orthographe !!!!)

Se rappeler de trois mots :

1. **Quand**
2. **Qui**
3. **Quoi**

**Quand** : à quel moment de la rencontre (période, minute, après le coup de sifflet final, après la signature de la feuille de marque mais avant que j'ai pu rejoindre mon véhicule...)

**Qui** : numéro, équipe du ou des joueur(s) fautif(s) ainsi que son nom et prénom, fonction (joueur, entraîneur...). S'il s'agit d'un spectateur ou d'une personne extérieure à celles figurant sur la feuille de marque et que vous n'avez pu faire identifier par les dirigeants des équipes en présence, description physique de la personne.

**Quoi** : nature de l'incident

Insultes : ne pas hésiter à écrire les insultes entendues (tout en étant une insulte il ya sûrement une différence entre le simple « connard » et « fils de pute »), préciser envers qui (arbitre, OTM, joueur)

Voie de fait (coup de poing, gifle, coup de pied...) : préciser envers qui (arbitre, OTM, joueur). Essayer de décrire le plus simplement possible l'action mais avec des mots précis.

Envahissement de l'aire de jeu par le public

Préciser si le responsable de l'organisation est intervenu (important de nous dire où il se trouvait avant l'incident : à côté de la table de marque, dans les tribunes...) et de quelle manière.

Préciser l'éventuelle intervention des dirigeants (qui, dans quel but...)

Préciser également si la personne incriminée est venue présenter des excuses au terme de la rencontre.

---

Votre état d'âme quant à la personne fautive, quant à la sanction pouvant être prononcée par la CJD ne doit pas apparaître dans votre rapport, ce n'est pas votre rôle.

Dites-vous que si vous avez oublié un point qui vous paraît important toute personne **peut envoyer un rapport complémentaire dans les 24 heures suivant la rencontre.**

Vous pouvez également demander à être entendu lors de la séance de la CJD.

Un autre petit rappel : « **Peuvent être sanctionnés les licenciés qui n'auront pas transmis de rapport ou répondu dans les délais aux demandes de renseignements lors d'une instruction d'une affaire** ».